

Projet d'agrandissement de l'entreprise Impress Foods située au 1145, boulevard des Chutes

Activité en amont du processus réglementaire qui précède d'éventuelles modifications à la réglementation d'urbanisme.

Activité de participation publique

Séance d'information et d'échanges en ligne (dialogue citoyen)

Date et heure

6 octobre 2022, 19 h

Lieu

En ligne, par visioconférence

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants;
2. Bonnes pratiques et fonctionnalités – ZOOM;
3. Mot de bienvenue de l'élue du district;
4. Explications sur le déroulement de l'activité;
5. Présentation du projet;
6. Présentation du contexte réglementaire et des modifications réglementaires requises;
7. Prochaines étapes liées au processus réglementaire;
8. Période d'échanges;
9. Mot de la fin et remerciements.

Note : La séance est enregistrée à des fins pratiques pour la rédaction du compte rendu.

Activité réalisée à la demande : du Conseil d'arrondissement de Beauport

Projet

Secteur concerné

District de Robert-Giffard, quartier du Vieux-Moulin dans l'Arrondissement de Beauport. L'entreprise est localisée au 1910, avenue du Sanctuaire, à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sanctuaire, sur le lot 1 217 719.

Objectif de la rencontre

Permettre au requérant de présenter le projet d'agrandissement des bureaux de l'entreprise Impress Foods situés au deuxième étage du bâtiment. Le projet consiste également à relier le bâtiment principal existant au bâtiment accessoire. L'activité poursuit les objectifs suivants :

- Échanger avec les citoyens à propos du projet d'agrandissement de l'entreprise;
- Recueillir les préoccupations et les commentaires des citoyens liés au projet;
- Présenter le contexte réglementaire;
- Présenter les étapes de consultation publique à venir.

Contexte réglementaire

Les éléments suivants liés au contexte réglementaire devraient être modifiés :

- Le groupe d'usage I3;
- La hauteur minimale;
- La marge avant sur le boulevard Sainte-Anne;
- La marge avant sur la rue Romeo-Fillion;
- L'aménagement des cases de stationnement et les manœuvres des camions.

Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=420>

Participation

Conseillers municipaux :

- M^{me} Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard
- M. Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de La Chute-Montmorency-Seigneurial, président de l'Arrondissement de Beauport

Personnes-ressources

- M^{me}, Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, Gestion territoriale
- M. Sébastien Dumas, conseiller en développement économique, Développement économique et grands projets

Représentants du promoteur

- M. Rémi Bédard, chargé de projet, Impress Foods
- M. Jérôme Harrison, firme Patriarche Architecture

Animation de la rencontre

- M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

9 participants

Questions et commentaires des citoyens

- **Citoyen 1** : Un résidant de l'avenue du Sanctuaire dit apprécier le bon voisinage entretenu par l'entreprise avec les résidants du secteur. Il demande si une modification du cul-de-sac est prévue pour l'arrivée des camions. Également, il se dit content de constater que le temps d'attente des camions sera réduit conséquemment au nouvel aménagement. Enfin, il demande des précisions quant à la durée des travaux et précise que son inquiétude est plutôt en lien avec la livraison de nouveaux équipements. Également, il demande si le projet va avoir des impacts sur le stationnement sur rue.

Réponse du requérant : *Il est prévu de conserver le cul-de-sac à l'endroit actuel, toutefois, l'aménagement d'espace vert sera bonifié. Un des objectifs des travaux est de permettre à deux camions de reculer en même temps afin de faciliter les manœuvres de déchargement. Le temps d'attente des véhicules sera réduit et accélérera le déchargement de la marchandise. Il est également prévu d'aménager un petit quai de déchargement pour les plus petits véhicules. De plus, la durée des travaux est évaluée à environ 5 à 6 mois maximum et un échéancier de chantier sera fixé avec l'entrepreneur afin d'éviter tout désagrément pour le voisinage. Par ailleurs, des espaces de stationnement seront aménagés à l'arrière, mais la majorité des employés se déplacent en transport en commun ou en transports actifs.*

- **Citoyenne 2** : Une citoyenne dit avoir observé que certains employés de l'entreprise utilisent deux stationnements sur rue devant chez elle.

Réponse du requérant : *Il est convenu avec la résidante qu'ils vont discuter ensemble de cette problématique. En conclusion, le requérant s'engage à sensibiliser ses employés sur les impacts de stationnement sur rue des véhicules des travailleurs sur le voisinage.*

Nombre d'interventions

2 interventions citoyennes

Prochaines étapes

- Activité d'information et d'échanges (dialogue citoyen) : réalisée le 6 octobre 2022
 - Assemblée publique de consultation : date à confirmer
 - Consultation écrite additionnelle : à déterminer
 - Adoption du projet de règlement : à déterminer
 - Période référendaire : à déterminer
 - Adoption du règlement : à déterminer
-

Réalisation du rapport

Date

20 octobre 2022

Rédigé par

M^{me} Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne